

1<sup>er</sup> mars 2011

Communiqué de presse suite à la nomination d'un conciliateur de justice sur le canton de Pont de Beauvoisin (Savoie).

## **Conflits de voisinage :**

### **Avez-vous pensé à la conciliation ?**

**Vous avez un différend qui vous oppose à une personne** (voisin, commerçant, artisan, propriétaire, locataire, ....)

**Vous voudriez résoudre le litige**, mais vous ne voulez pas vous engager dans une procédure judiciaire longue, incertaine, coûteuse.

**La conciliation** est un moyen simple, rapide et efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

### **Comment s'y prendre ?**

En sollicitant le conciliateur de justice qui vous recevra en prenant rendez-vous auprès du **secrétariat de l'hôtel de ville de Pont de Beauvoisin téléphone n° 04 76 37 04 62.**

### **Combien cela va vous coûter ?**

Le recours au conciliateur de justice est entièrement gratuit et peut vous éviter d'engager un procès.

### **Qui est le conciliateur de justice ?**

Le conciliateur de justice est une personne bénévole. Ce n'est pas un magistrat, mais un auxiliaire de justice nommé par le premier président de la cour d'appel, sur proposition du juge d'instance. Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion.

Sa mission est de favoriser et de constater le règlement amiable des conflits qui lui sont soumis. Il ne donne pas de consultation juridique.

### **Pour tous renseignements :**

Contactez le secrétariat de la mairie de votre chef-lieu de canton (voir numéro téléphonique ci-dessus)

Gérard LAMBERT  
Conciliateur de justice.